

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **01.2019.011**

Transmis en préfecture le :

31 janvier 2019

Séance du : **29 janvier 2019**

Compte-rendu affiché le **31 janvier 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **23 janvier 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule
GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette
VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François
VURPAS, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Karine GUERIN à Marylène MILLET, Michel
MONNET à Yves DELAGOUTTE, Bernadette
VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI,
Christian ARNOUX à Maryse JOBERT-FIORE,
Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

RAPPORTEUR : Madame Isabelle PICHERIT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte le grade de la personne dernièrement recrutée et les régularisations-suppressions suite aux avancements de grade (créations des postes intervenus au conseil municipal d'octobre).

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 29/01/19	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 30/01/19	Dont TNC
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint technique	C	49	42	8	1 (28/35)	0	50	9
Adjoint technique principal 2ème classe	C	14	11	1	0	1	13	0
FILIERE CULTURELLE								
Bibliothécaire	A	1	1	0	0	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM principal 2ème classe	C	19	14	4	0	2	17	4

- Création d'un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet 28/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à Temps Non Complet 31/35ème
- Suppression d'un poste de bibliothécaire
- Suppression de 2 postes d'ATSEM principal 2ème classe

En sa séance du 17 janvier, le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations et les suppressions des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle PICHERIT,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.